

**Créer de la valeur ajoutée dans les filières
prioritaires du projet pour une sécurité
alimentaire et nutritionnelle durable au Togo**



1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE

La première décade du mois de novembre a été marquée par des pluies faibles à modérées par endroits dans la zone bimodale. Par contre, la zone monomodale n'a pratiquement pas enregistré de quantité de pluie. Les cumuls pluviométriques sont compris entre 1,5 mm en un (01) jour à Kara et 50,1 mm en deux (02) jours à Danyi.

L'Ouest des Plateaux a été le secteur le plus pluvieux (Fig. 1).

Par rapport à la normale 1991-2020, toutes les villes ont connu un déficit pluviométrique à l'exception de Lomé et Atakpamé où la situation a été excédentaire (Fig. 2).

Dans ce numéro :

Situation météorologique 1

Situation hydrologique 2

Situation agricole et animale 2-3

Production halientique 4

Couvert végétal 4

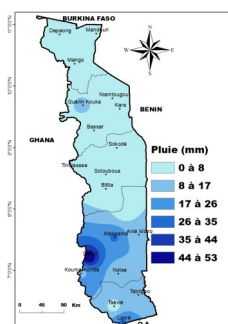


Fig. 1 : Carte de cumul de pluie de la décade

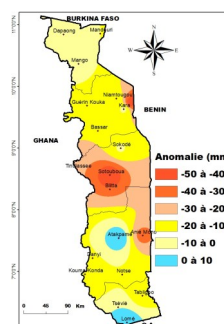


Fig. 2 : Carte de l'anomalie de la décade

Perspectives : Au cours de la prochaine décade, des pluies associées d'orages par endroits intéresseront la Maritime et les Plateaux.

Faits saillants

- Pluviométrie déficitaire ;
- 68 418,450 tonnes d'engrais disponibles ;
- Lâcher des parasites ;
- Numéro vert (8424) du Centre d'appels de la transhumance (CAT) ;
- Production piscicole et chalutière, repos biologique sur le Lac Nangbéto ;
- Etat océanique agité ;
- Bonne condition du couvert végétal.

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Les conditions météorologiques de cette décade ont été relativement favorables au développement des cultures et aux activités agricoles sur l'ensemble du pays.

Dans le Nord, les récoltes des principales cultures telles que le maïs, niébé, sorgho, soja, igname s'intensifient, suivies des opérations post-récoltes (séchage, égrenage, stockage). Par ailleurs, on note la poursuite de la confection des buttes d'ignames pour la prochaine campagne.

Au Sud, les entretiens culturels des parcelles de maïs sont à terme et on note par endroits l'apparition du maïs frais. En outre, les récoltes de la patate douce et du manioc sont en cours.

AVIS ET CONSEILS 1 :

Il est conseillé de :

- ◆ suivre au quotidien les prévisions météorologiques de l'ANAMET pour la planification des activités ;
- ◆ aménager les aires de séchage ou/et se procurer des bâches ;
- ◆ se procurer des produits homologués pour la conservation des produits agricoles ;
- ◆ veiller à la gestion rationnelle des ressources en eau pour rendre efficace les aménagements hydro-agricoles ;
- ◆ éviter l'occupation des zones inondables ;
- ◆ suivre les conseils des techniciens agricoles pour l'adoption des bonnes pratiques ;
- ◆ s'approvisionner en engrais de qualité disponibles dans les magasins de la CAGIA .

2. SITUATION HYDROLOGIQUE

Au cours de cette première décade de novembre, le niveau d'eau moyen par rapport à la décade précédente, comme l'indique le tableau 1, a diminué dans tous les bassins hydrologiques à savoir le Lac (station de Kpédji), le Mono (station de Kolokopé) et l'Oti (station de Mango).

L'analyse détaillée de la figure 3 pour cette période révèle qu' :

- à Kpédji, deux pics ont été observés les 2 et 7 novembre 2025 avec les niveaux respectifs de 210 et 178 cm ;
- à Kolokopé et à Mango, les niveaux ont connu une baisse progressive tout au long de la décade atteignant un niveau minimal de 82 cm.

Tableau 1 : Hauteurs moyennes et maximales

Stations	Hauteur Maximale (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade précédente	Décade actuelle	Décade précédente	Décade actuelle
KPEDJI (Lac)	245	210	195,5	154,2
KOLOKOPE (Mono)	261	126	185,9	101,8
MANGO (Oti)	628	308	475	217,3

Source : DRE, novembre 2025

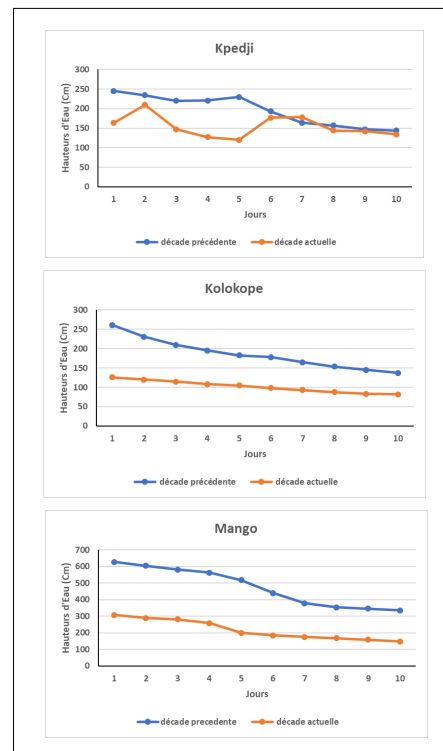


Fig. 3 : Courbes de variation des hauteurs d'eau dans les bassins

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 PRODUCTION VEGETALE

- Gestion des intrants

Pour la campagne agricole 2025-2026, les engrais vivriers sont disponibles. A la date du 13 novembre 2025, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **68 418,450 tonnes** (Tableau 2) dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Ce stock est réparti comme suit :

- **30 138,700 tonnes** de NPK 15-15-15, soit **21 012,900 tonnes** pour la zone bimodale et **9 125,800 tonnes** pour la zone monomodale ;
- **38 279,750 tonnes** d'UREE 46%N, soit **31 734,650 tonnes** pour la zone bimodale et **6 545,100 tonnes** pour la zone monomodale (Fig. 4).

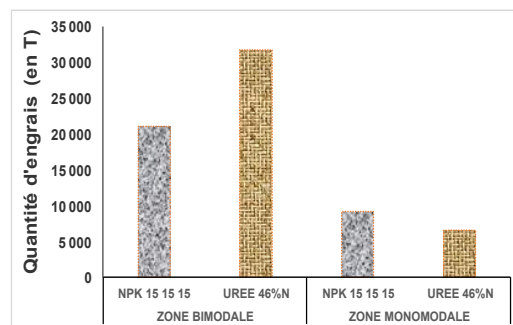


Fig. 4 : Stock d' engrais disponible au 13/11/2025

Tableau 2 : Stock national des engrais

TOTAL NATIONAL	TYPE D'ENGRAIS	QUANTITE (T)
	NPK 15-15-15	30 138,700
	UREE 46%N	38 279,750
	TOTAL	68 418,450

3.2 PROTECTION DES CULTURES

LE LACHER DES PARASITOIDES PORTE SES FRUITS

Dans le cadre de la lutte biologique contre la chenille légionnaire d'automne, la Direction de la production agricole a procédé dans le mois de mai au lâcher de deux (02) parasitoïdes. Près de 12000 individus de l'espèce *Cotesia marginiventris* et 3800 individus de *Chelonus insularis* (Fig. 5 et 6) ont été lâchés respectivement dans les régions des Plateaux Est et de la Kara. Afin de maximiser l'efficacité de cette méthode, les producteurs ont été sensibilisés à l'importance de ne pas appliquer de traitements chimiques pendant deux (02) semaines après les lâchers. Cela a permis aux parasitoïdes de s'établir durablement dans les zones traitées. Cinq (05) mois plus tard, les premiers résultats sont prometteurs.



Fig. 5 : *Cotésia marginiventris*



Fig. 6 : *Chelonus insularis*

Les témoignages des producteurs confirment un impact positif sur les rendements en maïsiculture. D'après un producteur de la ZAAP Bouladé à Assoli : **« Cette année, les attaques sont vraiment moindres. Les chenilles n'ont pas trop dérangé comme les années précédentes ».**

Sur la ZAAP Atifoutou, la tendance est similaire. Les attaques de la chenille légionnaire d'automne ont été nettement plus faibles cette année, entraînant une amélioration de la qualité des récoltes et une réduction de l'usage de produits chimiques.

Source : DPA/DPV, nov 2025

3.3 PRODUCTION ANIMALE

Rappel de la création et du fonctionnement du Centre d'appels de la transhumance (CAT)

Le ministère chargé des ressources animales a créé, par décision n° 0019/2025/MRHART/SG du 30 juillet 2025, un centre d'appels gratuits dénommé **Centre d'appels de la transhumance (CAT)**, en vue de permettre aux populations de signaler toute situation susceptible de compromettre la cohésion entre éleveurs et agriculteurs.

Hébergé à la Direction en charge de la transhumance, il a pour mission générale de recevoir les appels, fournir des informations, orienter les appelants et leur apporter toute assistance nécessaire.

Conformément à la directive n° 0461/2025/MRHART/SG du 30 juillet 2025, le CAT a commencé par fonctionner. Il est animé par des opérateurs et des superviseurs chargés d'assurer le fonctionnement continu du service public d'information et d'assistance aux populations.

Le CAT est accessible en composant le **numéro vert 8424** à partir de tous les réseaux de téléphonie mobile régulièrement installé sur le territoire national et dans toutes les langues locales.

AVIS ET CONSEILS 2 :

- ♦ **s'abstenir de toutes actions violentes et appeler le CAT pour une solution pacifique et durable aux problèmes liés à la mobilité du bétail ;**
- ♦ **pour toutes informations appeler le centre au numéro vert 8424.**

3.4 PRODUCTION HALIEUTIQUE

La production halieutique enregistrée pour cette décade (Tableau 3) se compose de :

- * **76,636 tonnes** de tilapia issues de la pisciculture ; et
- * **2,350 tonnes** de poissons débarquées par un chalutier, représentant la production chalutière.

Conclusion et perspectives :

Dans le cadre du renouvellement du stock halieutique et conformément à l'arrêté **N°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA** du **28 janvier 2015**, les activités de pêche sur le lac de barrage de Nangbéto sont suspendues du 15 août au 15 novembre 2025, période correspondant au repos biologique des poissons.

Par ailleurs, l'état océanique prévu pour les **14 et 15 novembre 2025 sera agité**. Il est donc rappelé à toute la communauté de la pêche artisanale maritime de respecter les drapeaux d'annonciation avant toute sortie en mer :

- ♦ Rouge : sortie interdite ;
- ♦ Jaune : prudence recommandée ;

♦ Vert : sortie autorisée.

Tous les usagers marins doivent faire preuve de vigilance, porter leurs gilets de sauvetage et prendre les mesures de sécurité appropriées, conformément à l'arrêté **N°0006/2025/MRHART/SG/DPA** du 10 avril 2025 portant obligation d'embarquement et de port du gilet de sauvetage à bord des embarcations et navires de pêche dans les eaux sous juridiction togolaise.

Enfin, les pêcheurs du port de pêche de Lomé sont tenus de déclarer tous les membres d'équipage à la sortie et au retour de leur campagne de pêche auprès des garde-côtes présents à quai.

Tableau 3 : Données de production piscicole pour la période du 03 au 09 novembre 2025

Période	Production	Quantité (tonne)
03 au 09 nov 2025	Production piscicole	76,636
	Production chalutière	2,350



COMMUNIQUE

Le Ministre d'État, ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance, porte à la connaissance des usagers du lac de Nangbéto que, conformément aux dispositions de l'arrêté n°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA en date du 28 janvier 2015, les activités de pêche sur ledit lac seront suspendues du 15 août au 15 novembre 2025, période correspondant à son repos biologique.

Ce repos biologique, institué dans le cadre des mesures de gestion durable, vise à favoriser le renouvellement des ressources halieutiques du lac, en vue d'en assurer la pérennité dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Tout contrevenant à cette disposition s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Ministre d'État invite l'ensemble des acteurs de la pêche concernés au respect strict de cette mesure. Il les remercie pour leur bonne compréhension et leur engagement en faveur de la préservation durable des ressources halieutiques de ce lac.

Fait à Lomé, le **07 AOUT 2025**
 Le Ministre d'État,



Source : DPH, MAPRASA novembre 2025

4. COUVERT VEGETAL

De l'analyse des données du Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide (SMIAR) de la FAO, la situation du couvert végétal au cours de cette première décade de novembre a été caractérisée par une bonne condition de la végétation dans toutes les préfectures des régions des Savanes, Kara, Centrale et Plateaux.

Par contre, une mauvaise condition de la végétation est constatée dans le sud de la région Maritime et plus précisément dans les préfectures de Yoto, Bas-Mono, Vo, Lac et Agoé Nyive au cours de cette décade (Fig. 7a).

Comparé à la même décade de l'année passée 2024 (Fig. 7b), les mêmes condition de la végétation s'observent dans presque toutes les régions mais avec une légère dégradation du couvert végétal dans la région Maritime.

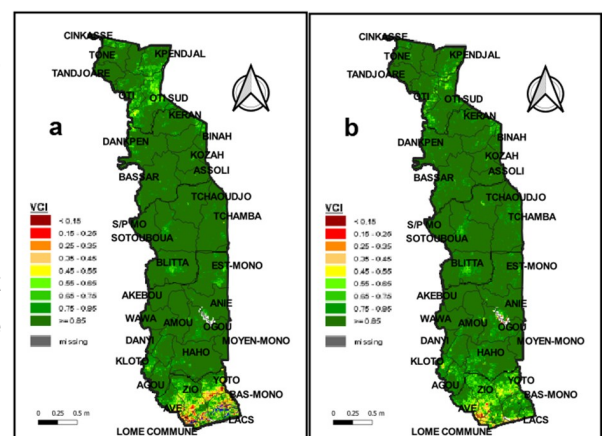


Fig. 7 : Indice de condition de la végétation (VCI) des deuxièmes décades de novembre 2025 (a) et de novembre 2024 (b)

Source : SMIAR/ITRA, 2025

Retrouvez-nous sur le
www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »